et de marie blanche alare

Il a die récifié que l'enfant est du sexe Me useule, Sur la déclaration à moi faite parlide Maur Ramire

Premier tomoin, Theme allow age de augunt fut Second temoin, Paul faries age as any unto we

Et ant, les déclarans et temoins, Dr w favir jum Constaté, suivant la loi, par moi lunent any und a garral of jost un Maire de No house remplissant les fonctions d'Officier public ; et lecture du prisent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

N. 49 MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Loulon

SouthelanDo Vingt Six juillet an mil huit cent treize o à feut heure du lois\_ Acre DE NAISSANCE de Polque victor bartheleug 16 jourd fire henre du mates

or de therete maniere

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe usului. Sur la déclaration à moi faite par le des jean barllubeurs

Premier timoin, Joseph catelle age de vingt in our profusion de titlerant Second temoin, flaucois Churin age de verift sur au referior toblistate

Et ont, les déclarans et témoins, Constate, suivant, la loi, par moi Lureut augusty agarrae ad t a Maire delos . Selo gard - remplissant les fonctions d'Officier public ; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Joseph cutalle.

agarrais of

MAIRIE dela garde

ARRONDISSEMENT de Coulon an mil huit cent treize, à heur beure du tosto

Do Pust must feither ACTE DE NAISSANCE de Victor Louigies le iour dhied file de maur casar

es de Marie fetiate Bee

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin-Sur la déclaration à moi faite par Le des Mant le las Lucy est

Premier temoin , Maux Lauguer , age de bitant trais aux Second témoin, Rouis quiel agi de quarants tres en

Et ont les déclarans et témoins , dulais enfavoir le quer Constaté, suivant la loi, par moi Lacorest Augustie Agarest aspirent au Maire d Jacourum delagord remplissant les fonctions d'Officier public, et leure du présent Acte a été donnée à la partic déclarante et aux témoins.

N. 4 1 MAIRIE dela garde

ARRONDISSEMENT de louis

an mil huit cent treize, à fo heure du Matry Do Frate ruled Mario Clauitte Maiary ACTE DE NAISSANCE de 10 Yourd her fept hours du Jon new à da Sarde file de Large

a de May detaine allore

Il a été vérifié que l'enfant est du sexo ferminair Sur la déclaration à moi faite par Le Dit Lange Me a ay

Premier temoin, fran exapteste Marary age de quante exapter Second timoin, frame is or ogust ago the quarantes by our

Et ont, les déclarans et témoins, aftet ne favoir hyné Constrate, suivant la loi, par moi Lauceut auquetty aquital et au Maire de la parel remplissent les fenctions d'Officier public et fecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.